

BGer 6B 1159/2016 vom 24. Oktober 2016

Bundesgericht, 2016-10-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_1159_2016

FR: TF 6B 1159/2016 du 24 octobre 2016

IT: TF 6B 1159/2016 del 24 ottobre 2016

Regeste

Amende d'ordre impayée; restitution du délai de recours | Infractions

Volltext

Bundesgericht I. Strafrechtliche Abteilung 24.10.2016 6B 1159/2016 (6B_1159/2016)

Tribunal fédéral Ire Cour de droit pénal 24.10.2016 6B 1159/2016 (6B_1159/2016)

Tribunale federale I Corte di diritto penale 24.10.2016 6B 1159/2016 (6B_1159/2016)

Amende d'ordre impayée; restitution du délai de recours | Infractions

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal {T 0/2} 6B_1159/2016
Ordonnance du 24 octobre 2016 Cour de droit pénal Composition M. le Juge fédéral Denys, Président. Greffière : Mme Livet. Participants à la procédure X._____, recourant, contre Service des contraventions du canton de Genève Service juridique, intimé. Objet Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait, recours contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours, du 7 septembre 2016. Considérant en fait et en droit : Par courrier reçu le 21 octobre 2016, X._____ a déclaré retirer le recours qu'il a interjeté au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 7 septembre 2016. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais. Par ces motifs, le Président ordonne : 1. Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_1159/2016 est rayée du rôle. 2. Il n'est pas perçu de frais judiciaires. 3. La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours. Lausanne, le 24 octobre 2016 Au nom de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral suisse Le Président : Denys La Greffière : Livet

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.